

Jeudi 5 décembre 2002



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 7
ET AVIS

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (refus de versement de prestations aux contrevenants)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Denial of Benefits for Offenders)*

M. le *ministre* SELINGER

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba (conseillers des demandeurs)/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act (Claimant Advisers)*
(Recommandé par le lieutenant-gouverneur)

M. HAWRANIK

(N° 201) — *Loi visant à prévenir les activités des gangs (modification de lois concernant certaines administrations locales)/The Criminal Organizations Deterrence Act (Local Government Acts Amended)*

M. MARTINDALE

(N° 300) — *Loi sur l'Association des ex-députés de l'Assemblée législative du Manitoba/The Association of Former Manitoba MLAs Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (CINQUIÈME JOUR)

M. DEWAR propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la quatrième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

M. MURRAY propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001, notamment de mettre fin à la médecine de couloir, de régler les problèmes de recrutement de professionnels de la santé dans la province et de réduire les listes d'attente en matière de soins de santé;
- b) n'ait pas résolu le problème croissant de l'attente pour accéder aux tribunaux, entre autres en employant des cabinets d'avocats privés;
- c) ne se soit pas engagé à réduire davantage l'impôt provincial sur le revenu;
- d) n'ait pas mis sur pied des examens normatifs obligatoires pour les élèves de la sixième année et de la première année du secondaire, et ce, malgré les résultats inférieurs à la moyenne canadienne de nos élèves aux examens nationaux;
- e) ne se soit pas engagé fermement à déménager le Collège communautaire Assiniboine sur le site de l'ancien Centre de la santé mentale de Brandon;

f) n'ait pas assuré un avenir viable aux fermes familiales du Manitoba, notamment en ne fournissant pas sa part de subventions transitoires prévues par le Cadre stratégique en matière d'agriculture, et que, par conséquent, en n'offrant aucune solution aux défis pressants auxquels les producteurs manitobains font face et qu'il les traite comme s'ils valaient 40 % de moins que leurs homologues ontariens et albertains;

g) n'ait pas favorisé de façon adéquate la diversification économique des régions rurales;

h) n'ait pas empêché le morcellement des parcs provinciaux et n'ait pas assuré leur protection à long terme, malgré les paroles du député de Concordia qui affirmait, à l'antenne d'une station de radio de Winnipeg, que « the designation (of a provincial park) means the public owns the park and it can't be sold or bartered away »;

i) n'ait pas présenté un plan valable visant à protéger du braconnage les stocks de poissons de la province;

j) n'ait pas élaboré un plan visant à éviter d'autres déversements d'eaux d'égoût dans la rivière Rouge;

k) n'ait pas fourni à la population une analyse coûts-avantages de l'effet de la ratification du Protocole de Kyoto sur l'économie du Manitoba;

l) n'ait pas réussi à empêcher l'exode de Manitobaines et de Manitobains vers d'autres provinces;

m) n'ait pas su reconnaître l'importance du rôle que joue le secteur privé dans la croissance de l'économie de la province;

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. le *ministre* ASHTON – 4 min)

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT — PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

Sur la motion de M. ROCAN

(N° 200) — *Loi sur les lieux sans fumée (modification de la Loi sur la protection de la santé des non-fumeurs)/The Smoke-Free Places Act (Non-Smokers Health Protection Act Amended)*

(M. STRUTHERS)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE RÉUNION DE COMITÉ

Le Comité permanent des modifications législatives se réunira le lundi 9 décembre 2002, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, à Winnipeg, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi.